

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Page \_\_\_\_\_

Le neuf décembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Nuillé sur Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2014

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Marc NICOLE et Francine DUPE, Adjoints,  
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD\*, Christophe AVRANCHE, Séverine GAIGNOUX, Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR.

Absent(s) excusé(s) : Stéphane DALIBARD\*, ayant donné procuration à Francine DUPE  
Virginie VEILLEPEAU ayant donné procuration à Hubert MEILLEUR

\*élu arrivé en cours de séance – point IV

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire de Mairie  
M. Yoann PICHON a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2014
- Laval Agglomération - Groupement de commandes photocopieurs
- SDEGM – Groupement de commandes fournisseur électricité
- Assurances Responsabilité Civile
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget 2015
- Location jardin
- Prêt Vidéo projecteur – conditions de location
- Indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP)
- Réflexion sur la restauration
- Décision modificative
- Questions et informations diverses

### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2014

Le compte rendu de la séance du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### II. LAVAL AGGLOMÉRATION - GROUPEMENT DE COMMANDES PHOTOCOPIEURS

DCM 2014-0114

Sur le rapport du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes « photocopieurs », désigne coordonnateur du groupement de commande Laval Agglomération et autorise le Maire à viser tout acte relatif à la convention.

### III. SDEGM – GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNISSEUR ÉLECTRICITÉ

DCM 2014-0115

Sur le rapport de A. ROGUET, Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas adhérer au groupement de commandes fournisseur électricité.

VOTE : 6 voix pour - 5 contres - 4 abstentions

### IV. ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE

S. DALIBARD prend part à la réunion de Conseil Municipal.

DCM 2014-0116

Le Maire expose que l'assureur de responsabilité civile, MEDIAN, résilie le contrat au 31 décembre 2014.

L'assurance LEPINAY propose une cotisation 2015 à 900.00 € sans les taxes avec une franchise de 10 % avec un minimum de 2 000 € sur les dommages résultant du refoulement d'eaux usées dus au réseau.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition de l'assurance LEPINAY.  
VOTE : 13 voix pour - 0 contre - 2 abstentions

### V. AUTORISATION DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2015

DCM 2014-0117

M. le Maire demande l'autorisation d'effectuer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote du budget primitif 2015, soit 25% des crédits engagés l'année dernière dans les budgets de la Commune (commune / eau et assainissement).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de la loi.

### VI. LOCATION JARDIN

DCM 2014-0118

Le Maire expose que l'appartement 2 place de la Mairie est inoccupée (1<sup>er</sup> étage ex Poste). La Propriétaire du 33 rue de la Mairie souhaite louer le jardin pendant la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la location du jardin à titre précaire pour la durée des travaux et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les tarifs des jardins (DCM 2013-060 et DCM 2014-0113).

### VII. PRÊT VIDÉO PROJECTEUR – CONDITIONS DE LOCATION

DCM 2014-0119

Le Maire expose que le vidéo projecteur est prêté gracieusement aux associations, il est proposé une location ou une caution au vu de la fragilité du matériel.

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

- De prêter le vidéo projecteur aux associations communales  
VOTE : 10 voix pour - 5 contres - 0 abstention
- De mettre en place une caution d'un montant de 150 €  
VOTE : 9 voix pour - 2 contre - 4 abstentions

### VIII. INDEMNITÉ D'EXERCICE DES MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP)

DCM 2014-0120

M NICOLE, Adjoint, expose ce point. Après discussion, le Conseil Municipal délibère contre la mise en place de l'IEMP.

VOTE : 3 voix pour - 10 contres - 2 abstentions

### IX. RÉFLEXION SUR LA RESTAURATION

DCM 2014-0121

K CLEMENT, Adjointe, souhaite que la restauration scolaire et ALSH évolue. Elle désire qu'une réflexion soit lancée sur une restauration sur place ou avec un prestataire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point.

### X. DECISION MODIFICATIVE

DCM 2014-0122

Dans le cadre des écritures comptables de fin d'année, M NICOLE, Adjoint, expose que la décision modificative suivante est nécessaire.

#### Budget commune - Décision modificative 08 - (écriture d'ordre liée aux amortissements)

Section d'investissement	dépenses	recettes
202/041 révision des doc urbanisme .....	+ 150.00 €	
2033/041 frais d'insertion .....		+ 150.00 €
<b>Total.....</b>	<b>+ 150.00 €</b>	<b>+ 150.00 €</b>



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Page \_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point.

### XI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Transfert des pouvoirs de police administrative spéciale** : dans le cadre du transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale au président d'un EPCI, Laval Agglomération informe :
  - qu'un arrêté de renonciation à l'exercice du pouvoir de police en matière de voirie, de police de circulation et de stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement des taxis a été pris au vu des choix émis par les différentes communes de l'agglomération.
  - que les polices spéciales du Maire, en matière de déchets, d'aire d'accueil des gens du voyage, de lutte contre l'habitat indigne sont transférées au vu de la non opposition des Maires.
  
- Vœux du Maire à tous les Nuilléens : 10 janvier 2015 à 10h30 à la salle des fêtes (horaire modifié)
  
- Permanences des élus (samedi de 10h à 12h) - (pour mémoire)
  - 13 décembre 2014 .....Francine DUPE (modifié)
  - 17 janvier 2015 .....Marc NICOLE (modifié)
  - 7 février 2015 .....Katia CLEMENT (modifié)
  - 7 mars 2015 .....Albert ROGUET
  - 4 avril 2015 .....Mickaël MARQUET
  - 6 juin 2015 .....Katia CLEMENT
  - 4 juillet 2015 .....Marc NICOLE
  
- Conseils Municipaux : (20h30) - (pour mémoire)
  - 27 janvier 2015
  - 24 février 2015
  - 31 mars 2015
  - 28 avril 2015
  - 26 mai 2015
  - 30 juin 2015
  - 28 juillet 2015

Le Maire,  
Mickaël MARQUET

Les Conseillers municipaux,  
La séance est levée à 22 h 40



**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014**



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Page \_\_\_\_\_

### FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2014-0114	Laval Agglomération - Groupement de commandes photocopieurs
2014-0115	SDEGM – Groupement de commandes fournisseur électricité
2014-0116	Assurances Responsabilité Civile
2014-0117	Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget 2015
2014-0118	Location jardin
2014-0119	Prêt Vidéo projecteur – conditions de location
2014-0120	Indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP)
2014-0121	Réflexion sur la restauration
2014-0122	Décision modificative

<b>Mickaël MARQUET, Maire</b>	
<b>Albert ROGUET, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	
<b>Katia CLEMENT, 2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>Marc NICOLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>Francine DUPE, 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>Yannick COQUELIN</b>	
<b>Sylvie RIBAUT</b>	
<b>Stéphane DALIBARD</b>	
<b>Christophe AVRANCHE</b>	
<b>Séverine GAIGNOUX</b>	
<b>Séverine NAVINEL</b>	
<b>Stéphanie ANGIN</b>	
<b>Yoann PICHON</b>	
<b>Hubert MEILLEUR</b>	
<b>Virginie VIELLEPEAU</b>	Absente, a donné pouvoir à M. MEILLEUR

